



Plan stratégique de l'OCRCVM

2010-2012

Plan stratégique 2010-2012 de l'OCRCVM

Janvier 2010

Mandat de l'OCRCVM

Nous établissons et faisons appliquer des normes élevées pour le secteur et en matière de réglementation, nous protégeons les investisseurs et nous renforçons l'intégrité du marché, tout en assurant l'efficacité et la compétitivité des marchés financiers.

Vision de l'OCRCVM

Nous serons reconnus pour notre intégrité, notre transparence et nos solutions justes et raisonnables. Nous aspirons à l'excellence et à des pratiques exemplaires en matière de réglementation. Nos actions s'appuient sur de saines discussions, analyses et consultations.

Valeurs de l'OCRCVM

- *Intégrité* – Nous adoptons un comportement éthique en accord avec les normes les plus strictes d'équité et de professionnalisme.
- *Responsabilité* – Nous agissons avec empressement, diligence et sensibilité
- *Attitude proactive* – Nous sommes ouverts aux nouvelles idées pour relever les défis que nous prévoyons dans un environnement en constante mutation.

Défis

Nos parties intéressées incluent nos courtiers et nos marchés membres, les investisseurs, nos employés et les autres organismes de réglementation. Pour relever les défis décrits ci-après et nous acquitter de notre mandat, nous devons connaître et concilier les intérêts de chacun de nos groupes intéressés, tout en agissant avec intégrité, transparence et équité. C'est en relevant ces défis par la réalisation de nos objectifs et l'exécution de nos stratégies que nous pourrons nous faire valoir auprès de nos parties intéressées et que nous favoriserons l'équité, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers canadiens.

1. Conformité du secteur

Le respect de normes élevées d'équité et d'intégrité par le secteur et les marchés que nous surveillons augmente la confiance des investisseurs et des autres participants au marché. En conséquence, la promotion d'une solide culture de conformité et de normes d'intégrité les plus strictes profite à l'ensemble des investisseurs, du secteur et des marchés financiers.

En même temps, nous reconnaissons que la structure du marché canadien évolue rapidement. Nos membres et ceux qui relèvent de notre compétence doivent s'ajuster à ces changements. Nous devons encourager un souci continu de la conformité, malgré les distractions et les conditions changeantes sur les marchés.

Une gestion du risque et une surveillance efficaces, ainsi que des contrôles internes robustes, s'imposent plus que jamais. Nos membres doivent adopter et maintenir des politiques et des procédures conçues pour reconnaître, évaluer, documenter et gérer l'ensemble des risques associés à leur modèle de gestion et à leurs activités : crédit, marché, opérations, lois et réputation.

Nous devons favoriser un partenariat efficace avec nos courtiers et nos marchés membres et avec les autres représentants du secteur afin de nous assurer de les consulter et de les mettre à contribution dans les initiatives réglementaires d'une manière significative et en temps opportun. Ceci contribuera à une réglementation équilibrée et pratique, tout en faisant la promotion d'une culture de conformité au sein du secteur.

Comme nos sociétés membres ont des modèles de gestion, des structures et des profils de risque variés, nous devons adopter des approches réglementaires souples, axées sur le risque et diversifiées pour tenir compte de la nature du secteur et des marchés que nous surveillons.

Une réglementation efficace fondée sur des principes et une surveillance efficace des inscrits et des participants au marché supposent des efforts nourris et continus pour promouvoir une culture de conformité au sein des entités réglementées.

2. La qualité de la réglementation de l'OCRCVM

Nous devons continuer de mettre l'accent sur la qualité et la pertinence de notre réglementation afin d'offrir une réglementation efficace et spécialisée. Nos actions devraient démontrer la valeur de l'autoréglementation dans l'établissement et la mise en application de normes élevées pour le secteur et en matière de réglementation qui renforceront la protection des investisseurs ainsi que l'équité et l'intégrité des marchés.

Nous devons mettre à profit tout le savoir-faire qui existe au sein de l'OCRCVM en favorisant le partage des connaissances à tous les paliers de l'organisme et en exploitant efficacement l'information disponible. La promotion de communications efficaces et la coordination entre le siège social de l'OCRCVM et ses bureaux régionaux sont essentielles pour établir des normes et des approches réglementaires uniformes partout au Canada.

Les cloisonnements opérationnels ne devraient pas nuire à notre capacité de comprendre les risques émergents et les tendances du secteur et d'y réagir efficacement.

Nous devons encourager des approches proactives quant aux problèmes émergents, en nous assurant que nos processus internes, nos pratiques et la formation des employés favorisent le jugement et la pensée critique du personnel à l'intérieur d'un cadre de responsabilisation approprié.

Nous devons être informés des événements nationaux et internationaux qui influent sur les marchés et le secteur que nous réglementons. Notre efficacité dépendra de la coordination de nos actions avec les autres organismes de réglementation (nationaux et étrangers) dans un environnement de plus en plus mondialisé. Nous devons nous efforcer de concevoir des politiques et d'exercer nos activités réglementaires d'une manière efficace, en tenant compte des priorités et des préoccupations de chacune de nos autorités de reconnaissance. Enfin, nous devons trouver un juste équilibre entre des approches et des solutions aux problèmes réglementaires adaptées à la réalité canadienne et une certaine cohérence avec les approches mondiales.

3. Confiance dans les marchés financiers

Le développement accru des marchés financiers fait en sorte que les investisseurs d'aujourd'hui sont placés devant un immense choix

d'instruments financiers de plus en plus complexes. Bon nombre d'entre eux s'en remettent largement à leur conseiller financier pour leur assurer un revenu de retraite adéquat. En même temps, vu la participation des caisses de retraite canadiennes aux marchés des actions et des titres à revenu fixe que nous réglementons, presque tous les Canadiens ont un intérêt dans la bonne marche du secteur et l'efficacité réglementaire de l'OCRCVM.

L'augmentation du volume d'activité sur les marchés a mis nos ressources à l'épreuve, tout comme la mondialisation des services financiers éprouve notre capacité de détecter et de contrer les cas d'inconduite qui affectent les marchés financiers canadiens. La rapidité des changements dans la structure des marchés financiers a considérablement amplifié la complexité de notre tâche. Nous devons contrôler activement l'évolution de la structure des marchés et les événements liés aux marchés afin d'assurer le maintien de leur intégrité et de veiller à ce que la protection des investisseurs ne soit pas amoindrie.

Malgré le décloisonnement du secteur au Canada il y a plusieurs dizaines d'années, la réglementation est toujours organisée selon des axes fonctionnels. Par conséquent, nous devons coordonner nos actions avec celles des autres organismes de réglementation afin d'éviter que la fragmentation de la réglementation réduise l'efficacité, augmente les coûts ou nuise à une protection efficace des consommateurs dans tout le secteur des services financiers. Nous devons aussi contribuer aux efforts des gouvernements, des banques centrales et des autres organismes de réglementation afin de réduire le risque systémique.

Nous devons être conscients de la possible migration d'activités des courtiers en valeurs mobilières vers des entités juridiques distinctes échappant à notre compétence (par exemple, des marchés dispensés), de nature à amoindrir notre capacité de contrôler les activités commerciales de ces sociétés. Nous collaborerons avec d'autres organismes de réglementation pour veiller à ce que toute migration d'activités n'entraîne pas de lacunes dans la réglementation ni ne réduise la protection des investisseurs.

La ressemblance grandissante entre les services offerts par nos courtiers membres et des entités échappant à notre compétence soulève également la question de l'obligation de prudence des courtiers envers les investisseurs, dans la mesure où des normes réglementaires de loyauté et de prudence différentes s'appliquent à des services qui sont identiques quant à l'essentiel.

Nous devons continuer de concevoir et de perfectionner des mesures robustes pour assurer notre efficacité réglementaire. Nous devons collaborer

à susciter et à maintenir la confiance dans l'équité et l'intégrité des marchés financiers.

4. Rentabilité

Compte tenu des pressions qui s'exercent sur les coûts, de la structure à but non lucratif de l'OCRCVM et de l'importance d'assurer un fonctionnement rentable, nous devons accroître la productivité au sein de notre organisme. Pour gérer ses coûts, l'OCRCVM doit continuellement miser sur une utilisation stratégique des ressources ainsi que sur une planification et une exécution efficaces des initiatives importantes.

À cette fin, nous devons nous assurer que nos ressources en matière de TI, en particulier celles qui sont consacrées à la surveillance des marchés, sont toujours adéquates, à mesure que de nouveaux marchés sont créés et alors que l'activité de négociation croît rapidement. Nous devons adopter un modèle de tarification intégré qui traite tous nos membres d'une manière équitable, conformément aux principes établis dans notre ordonnance de reconnaissance.

Nous devons nous acquitter de nos responsabilités envers nos autorités de reconnaissance d'une manière rentable. De plus, nous devons collaborer efficacement avec les autres organismes de réglementation et agences pour éviter un recoupement inutile des efforts, réduire les coûts globaux de la réglementation et éviter la fragmentation et les vides réglementaires.

5. L'OCRCVM en tant qu'employeur

La principale force de l'OCRCVM réside dans ses employés compétents et dévoués. Nous pouvons mettre à profit cette force en veillant à ce que les processus internes et la formation découragent les solutions toutes faites et favorisent une pensée indépendante, le jugement et la créativité de nos employés. Nous devons bâtir et maintenir une équipe d'employés bien formés, qui ont une connaissance approfondie de nos membres, des marchés que nous surveillons et du secteur que nous réglementons.

Nous devons nous assurer que le travail que nous accomplissons en remplissant notre mandat n'est pas gêné par des facteurs géographiques ou des cloisonnements opérationnels.

Notre objectif est d'être un organisme souple et dynamique et d'être considéré comme tel. Nous entendons offrir à nos employés une rémunération concurrentielle et un environnement stimulant et sain qui nous permettent d'attirer et de conserver de bons employés et de maintenir un taux de rotation raisonnable. Nous devons adopter un plan de gestion

des compétences qui nous permettra de cibler et de perfectionner les ressources internes pour les préparer à saisir des possibilités d'avancement et à assumer des rôles de direction lorsque de telles occasions se présenteront.

Objectifs et stratégies de l'OCRCVM

Objectif 1 : Bâtir une culture de conformité au sein des sociétés qui relèvent de la compétence de l'OCRCVM.

À cette fin, nous entendons :

- travailler en partenariat avec nos membres afin de promouvoir la conformité à des normes élevées au sein du secteur,
- fournir de l'information et des lignes directrices opportunes, claires et concises pour améliorer la conformité au sein du secteur, notamment par la publication de notes d'orientation claires et opportunes sur de nouveaux enjeux importants et par un dialogue proactif avec nos membres
- offrir des programmes de formation pertinents reliés au secteur, en temps opportun
- consulter les entités réglementées afin de favoriser leur compréhension des initiatives réglementaires et leur collaboration
- inciter les sociétés à réduire les risques associés à leurs activités

Nous entreprendrons les projets suivants :

- réorganiser et reformuler nos règles en langage clair pour améliorer la compréhension, l'accessibilité et la conformité et atteindre un meilleur équilibre entre des principes et des règles normatives
- à la suite des examens de conformité, communiquer en temps opportun à chaque courtier membre des résultats et des recommandations claires et instructifs, qui reflètent d'une manière juste et raisonnable les risques importants de ce courtier membre en matière de réglementation et de réputation
- procéder à des vérifications de conformité périodiques à la grandeur du secteur pour aider l'OCRCVM et ses membres à comprendre les problèmes de conformité qui touchent l'ensemble du secteur
- produire des rapports annuels sur les enjeux clés et cerner les domaines où l'OCRCVM entend mettre l'accent en ce qui a trait à la réglementation

Objectif 2 : Assurer une réglementation efficace et spécialisée.

À cette fin, nous entendons :

- utiliser la recherche, l'analyse du risque et la gestion du savoir pour nous aider à reconnaître les grandes tendances et les nouveaux enjeux

- entreprendre une vaste consultation sur les initiatives réglementaires afin d'obtenir le point de vue du secteur, des investisseurs et des autres parties intéressées
- nous assurer que l'information est partagée adéquatement entre les services de l'OCRCVM afin d'encourager un environnement de travail empreint de collaboration et d'efficacité
- adopter une approche axée sur le risque en matière de réglementation
- rechercher un juste équilibre entre les exigences normatives et une approche fondée davantage sur des principes
- évaluer continuellement l'efficacité de nos approches réglementaires
- utiliser les meilleurs outils réglementaires pour répondre aux problèmes réglementaires importants
- exécuter nos programmes réglementaires d'une manière diligente
- collaborer avec les autres organismes de réglementation et agences pour assurer une réglementation efficace
- nous assurer que les règles de négociation et la surveillance des marchés s'adaptent aux changements dans la structure des marchés

Nous entreprendrons les projets suivants :

- aider les courtiers membres à gérer leur capital au moyen de taux de couverture à jour et adéquats
- continuer de collaborer avec les ACVM pour concevoir un mécanisme de surveillance complet pour les systèmes de négociation parallèles
- mettre en œuvre une méthode fondée sur le risque pour la fonction d'inscription
- comparer et considérer les pratiques actuelles compte tenu de notre politique concernant les opérations erronées
- continuer de restructurer, de mettre à jour et de simplifier nos modules d'inspection de la conformité
- achever notre approche-cadre des Normes internationales d'information financière pour les sociétés membres de l'OCRCVM et surveiller sa mise en œuvre.

Objectif 3 : Raffermer la confiance dans l'équité et l'intégrité des marchés financiers canadiens.

À cette fin, nous entendons :

- rendre compte des préoccupations des investisseurs et y répondre par notre activité réglementaire et l'établissement des priorités
- prendre des mesures pour contrer les pratiques indues, frauduleuses, trompeuses ou abusives
- surveiller les marchés afin de promouvoir une activité de négociation équitable et ordonnée
- nous assurer que notre programme de mise en application donne des résultats justes et efficaces en temps opportun
- coordonner les activités relatives à la conformité, à l'inscription, aux politiques et à la mise en application avec les autres organismes de réglementation et agences lorsqu'il convient de le faire
- aider à corriger les lacunes dans les connaissances des investisseurs pour les aspects compris dans notre mandat
- faire preuve de transparence quant à l'état de la mise en œuvre des initiatives stratégiques, des recommandations dans les rapports de l'OCRCVM et des vérifications de la conformité dans l'ensemble du secteur

Nous entreprendrons les projets suivants :

- continuer de consolider notre processus de réception et de résolution des plaintes
- surveiller et contrôler la conformité à nos normes de traitement des plaintes au sein des courtiers membres
- déterminer nos ressources et les affecter aux dossiers de mise en application ayant une grande incidence
- réduire les délais pour mener à bien les enquêtes de mise en application et engager des poursuites
- rendre publique, en temps opportun, l'information sur les antécédents des personnes inscrites pour favoriser une prise de décision éclairée de la part des investisseurs
- clarifier les rôles et les relations afin de consolider la relation client-conseiller et améliorer la transparence de l'information sur les tarifs, les conflits et le rendement des comptes
- suivre de près les événements internationaux relativement à la relation client-conseiller
- continuer de suivre de près les questions actuelles concernant la structure des marchés, notamment les marchés opaques, les négociations à haute fréquence, la colocation et l'accès direct au

marché et concevoir une politique adéquate et des réponses opérationnelles

- continuer d'élaborer un cadre de politiques et de règles de l'OCRCVM pour les marchés hors cote et les marchés des titres d'emprunt
- continuer d'élaborer des procédures pour la surveillance efficace des activités de négociation sur les marchés des titres d'emprunt
- nous assurer, grâce à la fonction de conformité et de surveillance, de déterminer les lacunes dans la réglementation et de régler les situations pouvant donner lieu à un arbitrage réglementaire
- achever la révision de notre programme d'arbitrage

Objectif 4 : Être un organisme rentable.

À cette fin, nous entendons :

- continuer d'intégrer les processus de gestion des entités constituantes
- mettre à profit la technologie de l'information pour accroître la productivité et simplifier les processus
- créer une information de gestion exacte et utile

Nous entreprendrons les projets suivants :

- mettre en œuvre un modèle de tarification équitable pour les courtiers et les marchés membres
- continuer la mise en œuvre d'un système de surveillance des opérations plus rentable
- évaluer les activités de surveillance des marchés devant s'exercer en temps réel en comparaison de celles devant s'exercer après les opérations

Objectif 5 : Être un organisme responsable, juste et souple.

À cette fin, nous entendons :

- continuer de bâtir une culture unifiée pour l'OCRCVM
- être un employeur de choix capable d'attirer, de former et de diriger des employés compétents et motivés
- évaluer les exigences en termes d'aptitudes et de compétences pour les postes au sein de l'OCRCVM
- offrir une formation et un perfectionnement pertinents en temps opportun
- continuer d'offrir un environnement de travail gratifiant et concurrentiel avec celui de nos pairs du secteur

- adopter et mettre en œuvre une stratégie efficace de gestion des compétences
- examiner et évaluer d'autres moyens d'attirer des employés ayant la spécialisation nécessaire pour atteindre nos objectifs

Nous entreprendrons les projets suivants :

- vérifier régulièrement la satisfaction des employés par des moyens formels et informels
- mettre au point un programme d'orientation unique pour les nouveaux employés administré de façon centralisée
- fournir des programmes de formation rentables axés sur les tâches ou portant sur la gestion
- considérer l'élaboration d'un programme de stage afin d'obtenir l'assistance d'experts dans des projets particuliers ou à durée déterminée
- entreprendre un sondage auprès des employés et un autre auprès des membres

Notre philosophie réglementaire

Les projets réglementaires spécifiques que nous mettons de l'avant pour atteindre nos objectifs et exécuter nos stratégies sont inspirés par la philosophie réglementaire suivante.

Avant toute intervention réglementaire, il est important d'évaluer la nature du problème perçu et les différentes options pour y faire face. Dans certains cas, des outils réglementaires seront plus efficaces que des règles pour encadrer la conduite.

Nos règles ne devraient pas refléter une approche « unique ». À titre d'exemple, lorsque c'est approprié, nos règles font une distinction entre les grandes et les petites sociétés, les investisseurs institutionnels et de détail et les opérations à titre de mandant ou de mandataire.

Nous estimons qu'il est souhaitable de tendre vers une approche davantage axée sur des principes en matière de réglementation. L'équilibre entre des principes et des règles normatives dans la formulation de toute politique dépendra inévitablement de la nature du problème que l'on cherche à résoudre.

Les règles devraient énoncer clairement les principes ou les résultats souhaités de sorte que les attentes réglementaires soient claires pour les participants aux marchés. Pour atteindre certains résultats ou objectifs réglementaires, il pourrait être nécessaire d'établir des exigences obligatoires ou minimales. Dans la mesure du possible, la réglementation devrait être suffisamment souple pour laisser aux participants le soin de décider de la meilleure façon de se conformer aux attentes clairement exprimées afin d'obtenir les résultats souhaités dans leur situation particulière. Les règles devraient s'appuyer sur des notes d'orientation et des séances de formation afin de promouvoir la conformité, communiquer et partager les pratiques exemplaires et surveiller l'effet des initiatives réglementaires dans la pratique.

Nous continuerons d'utiliser une approche fondée sur le risque pour la réglementation des courtiers et des marchés afin d'affecter les ressources internes aux questions les plus importantes et qui comportent les risques les plus élevés.

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

www.iiroc.ca

1 877 442-4322

Montréal

5 Place Ville Marie, bureau 1550, Montréal (Québec) H3B 2G2

Téléphone : 514 878 2854 Télécopieur : 514 878 3860

Télécopieur pour les questions touchant uniquement à la mise en application : 514 878 6324

Toronto

121, rue King Ouest, bureau 1600, Toronto, (Ontario) M5H 3T9

Téléphone : 416 364 6133 Télécopieur : 416 364 0753

Télécopieur pour les questions touchant uniquement à la mise en application : 416 364 2998

145, rue King Ouest, bureau 900, Toronto (Ontario) M5H 1J8

Téléphone : 416 646 7200 Télécopieur : 416 646 7265 Sans frais : 1 866 214 7200

Calgary

355, 4e Avenue S.O., bureau 2300, Calgary (Alberta) T2P 0J1

Téléphone : 403 262 6393 Télécopieur : 403 265 4603

Télécopieur pour les questions touchant uniquement à la mise en application : 403 234 0861

Vancouver

Royal Centre, 1055, rue Georgia Ouest,

bureau 2800 C.P. 11164, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 3R5

Téléphone : 604 683 6222 Télécopieur : 604 683 3491

Télécopieur pour les questions touchant uniquement à la mise en application : 604 683 6262

650 rue Georgia Ouest, bureau 2600,

Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 4N8

Téléphone : 604 602 6962